

(Des services pour vous orienter

Préfecture de la région Pays de la Loire

Secrétariat général pour
les affaires régionales (SGAR)
Mission "Europe"
6, quai Ceineray
BP 33 515
44035 NANTES Cedex 1
Tél. 02 40 08 64 29

Conseil régional des Pays de la Loire

Direction de la Recherche,
Enseignement Supérieur,
International, Europe
Service Gestion des Fonds
Structurels Européens
Hôtel de région
1, rue de la Loire
44966 NANTES Cedex 9
Tél. 02 28 20 54 68

Préfecture de la Loire-Atlantique

Direction de l'aménagement
et de l'environnement
Bureau de l'aménagement
et de la compétitivité
du territoire
6, quai Ceineray
44035 NANTES Cedex 1
Tél. 02 40 41 48 45

Préfecture de Maine-et-Loire

Direction de l'animation des
politiques interministérielles
Bureau de l'aménagement du
territoire, des investissements
et des finances de l'Etat
Place Michel Debré
49934 ANGERS Cedex 9
Tél. 02 41 81 83 60

Préfecture de la Sarthe

Direction des actions
interministérielles
et européennes
Bureau de l'aménagement
du territoire
Place Aristide Briand
72041 LE MANS Cedex 9
Tél. 02 43 39 72 42

Préfecture de la Mayenne

Bureau de l'aménagement
du territoire et
des affaires européennes
46, rue Mazagran - BP 1507
53015 LAVAL Cedex
Tél. 02 43 01 52 50

Préfecture de la Vendée

Direction de l'action
interministérielle
Bureau de l'action
économique, de l'emploi et
de la cohésion sociale
29, rue Delille
85022 LA ROCHE-SUR-YON
Tél. 02 51 36 70 85



Donnez à votre projet UNE DIMENSION ÉCO-RESPONSABLE

Tous les contacts utiles sur

www.europe-en-paysdelaloire.eu

**Vous êtes porteur d'un projet
entrant dans le cadre des programmes européens
FEDER, FEADER, FSE ou FEP**

Développement durable... agissons maintenant !



Pourquoi agir ...

L'accroissement démographique, le progrès technique, le changement climatique (et particulièrement l'émission de gaz à effet de serre), autant de constats incontournables qui posent la question de la préservation des ressources naturelles (à l'échelle planétaire et locale) que nous avons à transmettre aux générations futures.

Qu'est ce que le développement durable...

Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

« Répondre aux besoins
du présent sans compromettre
ceux des générations futures »

Commission Brundtland - 1987



L'Union européenne s'engage...

Le Conseil européen de Lisbonne a fixé en 2000 un objectif stratégique visant à faire de l'Union européenne « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde d'ici à 2010, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale. »

Le sommet de l'Union européenne tenu à Göteborg en 2001 a souhaité compléter son engagement politique à l'égard d'un renouveau économique et social d'une stratégie de développement durable volontaire. Ces objectifs stratégiques constituent le socle des orientations stratégiques communautaires pour la politique de cohésion 2007-2013 adoptées par la Commission européenne en 2005.

DES SOLUTIONS POUR VOTRE PROJET...

La prise en compte du développement durable est mentionnée comme principe commun à l'accession aux fonds européens au travers notamment des critères suivants :

- le développement de principes d'éco-innovation et de processus industriels éco-respectueux ;
- la protection de la biodiversité en milieux naturels, notamment par la mise en œuvre de mesures agro-environnementales ;
- l'adoption d'une démarche économe, notamment en ce qui concerne l'utilisation des ressources naturelles épuisables (préservation des espaces, de l'eau, recours aux matériaux naturels ou non polluants, aux énergies renouvelables, réduction et/ou valorisation des déchets, recours aux transports propres...);
- la prise en compte de l'étalement urbain ;
- le renforcement de l'utilisation des énergies renouvelables et des bio matériaux ;
- la mise en place d'actions pour diminuer régulièrement les impacts environnementaux ;
- l'affichage régulier des résultats environnementaux...

Les Pays de la Loire s'engagent

Objectifs 2007 - 2013, Impacts sur l'environnement

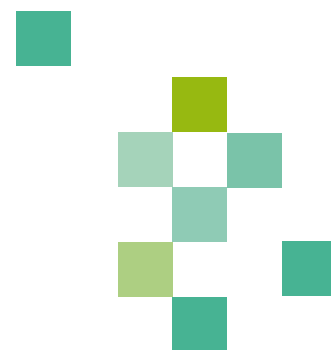
Les objectifs des programmes 2007 – 2013 sont liés à l'intégration du développement durable lors des différentes étapes de la mise en œuvre des fonds.

Réduire les émissions de gaz à effet de serre

Couvrir par un plan de gestion, 91 % des sites protégés et sensibles

Accroître de 3 % le fret transitant par le ferroviaire

Accroître de 8% la population utilisant un autre moyen de transport principal que la voiture pour les déplacements en ville



Critères à prendre en compte dans la mise en œuvre de votre projet...

- réduction prévisible des gaz à effets de serre ;
- réduction des polluants, réduction des quantités de matières premières utilisées dans les processus de production, élimination des produits en fin de vie, réduction des intrants (énergie, eau) aussi bien au cours du processus de production que sur le produit final ;
- impact sur le développement durable, y compris les effets secondaires des projets soutenus pouvant avoir des incidences potentielles sur l'environnement ;
- valeur ajoutée environnementale de l'opération par rapport à la situation initiale sur les espèces et/ou les milieux ;
- réduction prévisible de l'étalement urbain ;
- intégration paysagère et architecturale pour les installations.

Retrouvez les critères détaillés sur

www.europe-en-paysdelaloire.eu

rubrique "mon projet concerne..."